

NOTE DE PRÉSENTATION

Séance du Conseil Syndical du 27 Février 2026

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	3
1.1 Le Compte financier unique.....	3
1.2 Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte financier unique est présenté.....	3
2. RAPPORT SUR LE CFU 2025	3
2.1 La Section de Fonctionnement.	4
2.2 La Section d'investissement.	4
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.	5
4. PARTICIPATION DES EPCI-FP MEMBRES.	5
5. BUDGET PRIMITIF 2026.	6
5.1. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE ET RÈGLES BUDGÉTAIRES.....	6
5.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2026.	6
5.2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	8
Les recettes de fonctionnement.....	8
Les dépenses de fonctionnement.....	9
5.2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	10
Les recettes d'investissement.	10
Les dépenses d'investissement.	11
6. PROGRAMME DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.....	11

1. GÉNÉRALITÉS SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

1.1 Le Compte financier unique.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

1.2 Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte financier unique est présenté.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. En effet, le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique doit intervenir **au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte** et comme pour le compte administratif, le président devra quitter la salle au moment du vote du CFU.

En outre, le syndicat doit transmettre le CFU au représentant de l'État au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption, accompagné de la délibération en constatant l'adoption et de la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2025. Le CFU sera accompagné d'un « rapport sur le CFU », ci-dessous, équivalent à la note de présentation accompagnant le compte administratif.

2. RAPPORT SUR LE CFU 2025

Les résultats de l'exercice 2025, issus du CFU, seront présentés et détaillés par chapitre lors de la réunion.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2025 vous sont récapitulés ci-après. Ces chiffres sont présentés de manière synthétique.

2.1 La Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente des services du syndicat.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Total des dépenses = 926 497.62 €

Total des recettes = 932 882.06 € Excédent de fonctionnement de l'année 2025 = **6 384.44 €**

2.2 La Section d'investissement.

La section d'investissement contribue à l'accroissement du patrimoine du syndicat.

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de véhicules, de matériel, d'informatique ...

Le budget d'investissement regroupe également toutes les recettes telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à l'acquisition de biens mobiliers, de véhicules, ordinateurs, ...).

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT.

Total des dépenses = 9 288.92 €

Total des recettes = 12 589.19 € Excédent d'investissement de l'année 2025 = **3 300.27 €**

Vue d'ensemble du Compte financier unique 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
FONCTIONNEMENT		
Mandats émis (DF)	926 497.62	
Titres émis (RF)	932 882.06	
TOTAL (RF-DF)	6 384.44	EXCÉDENT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
INVESTISSEMENT		
Mandats émis (DI)	9 288.92	
Titres émis (RI)	12 589.19	
TOTAL (RI-DI)	3 300.27	EXCÉDENT

 Il convient que le comité syndical adopte le compte financier unique de l'exercice 2025

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.

Le Compte financier unique pour l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 6 384.44 € et fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 3 300.27 €.

A ces montants, il convient d'ajouter les résultats reportés, c'est-à-dire inscrits au BP 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Résultat de fonctionnement reporté (excédent) = 1 256 041.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Résultat d'investissement reporté (excédent) = 54 341.90 €

 **Il appartient au Comité Syndical d'affecter au budget Primitif 2026 les résultats comme suit :**

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement (002) : **1 262 425.66 €** (soit $1\,256\,041.22 + 6\,384.44 = 1\,262\,425.66$ €)
- Résultat reporté en recettes d'investissement (001) : **57 642.17 €** (soit $54\,341.90 + 3\,300.27 = 57\,642.17$)

4. PARTICIPATION DES EPCI-FP MEMBRES.

EPCI-FP Membres	TOTAL Cotisation € TTC
CA du Grand Dax	38 271.49 €
CA Pau Béarn Pyrénées	8 500 €
CC Chalosse Tursan	19 646.75 €
CC Côteaux Vallées de Luys	41 090.51 €
CC de Lacq-Orthez	49 250.7 €
CC des Luys en Béarn	99 846.1 €
CC Nord Est Béarn	93 995.55 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	30 935.22 €
CC Terres de Chalosse	23 963.52 €
TOTAL	405 499,84 €

 Conformément à l'article 18 des statuts du syndicat, le Comptable Public demande une délibération spécifique chaque année, lors du vote du Budget, appelant les contributions des EPCI-FP membres. Il sera proposé au comité syndical de délibérer sur les cotisations présentées ci-dessus qui sont pour chaque EPCI réduites de 15% pour l'exercice 2026.

5. BUDGET PRIMITIF 2026.

5.1. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE ET RÈGLES BUDGÉTAIRES.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions prévues au budget primitif 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, antériorité, équilibre, unité, universalité, spécialité et sincérité. Il est établi pour une année civile. C'est le seul document obligatoire, document prévisionnel où figure la totalité des dépenses et recettes de l'année N soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2026, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le vote du budget répond aux principes suivants :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et reporté au 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants.
- Le syndicat ne compte qu'un seul budget général qui retrace ses activités et ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques.
- Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- Le syndicat ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée à financer uniquement des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, les orientations budgétaires (DOB) présentées lors de la séance du 22 janvier dernier ont posé les bases à partir desquelles le budget primitif du syndicat a été construit pour l'exercice 2026.

Le budget présenté intègre les résultats constatés au compte financier unique 2025.

5.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif est présenté avec la reprise anticipée des résultats, soit :

- Résultat de fonctionnement reporté (Affectation au financement de la section de fonctionnement (RF), au compte C/002) : 1 262 425.66 €
- Résultat d'investissement reporté (Affectation au financement de la section d'investissement (RI), au compte C/001) : 57 642.17 €

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 se présente de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires débattues le 22 janvier 2026 :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget		2 052 721.37 €	790 295.71 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté (C/002)		1 262 425.66 €
	Virement à la section d'investissement (C/023)		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 052 721.37 €	2 052 721.37 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget		86 003.93 €	28 361.76 €
REPORTS	Restes à réaliser		
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (C/001)		57 642.17 €
	Virement de la section de fonctionnement (C/021)		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		86 003.93 €	86 003.93 €

Chaque section du budget comporte des opérations réelles et des opérations d'ordre budgétaires. Ces dernières constituent uniquement des écritures comptables. Ainsi pour bien les différencier, les abréviations suivantes sont utilisées :

- DR (Dépenses Réelles)
- RR (Recettes Réelles)
- DO (Dépenses d'Ordre)
- RO (Recettes d'Ordre)

5.2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 052 721.37 €, soit un budget prévisionnel en augmentation par rapport à celui de 2025 (2 020 318.72 €).

Les recettes de fonctionnement.

Il est important de rappeler que le syndicat ne perçoit ni de taxe ni de redevance. Le projet de budget 2026 comporte un total de recettes de fonctionnement de 790 295.71 € auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement de 1 262 425.66 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	760 277.50	929 484.45	786 095.71
75 - Autres produits de gestion courante	3000.00	3050.50	3200,00
76 – Produits financiers	0,00	20.25	0.00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0.00	0,00
013 - Atténuations de charges	1000.00	326.86	1000.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 256 041.22	0,00	1 262 425.66
Total recettes réelles	764 277.50	932 882.06	790 295.71
Total recettes de fonctionnement	2 020 318.72	932 882.06	2 052 721.37

Elles se répartissent comme suit :

➤ **RR – Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)**

Les recettes s'élèvent à 786 095.71 €. Elles sont constituées comme suit :

- FCTVA (74 194.35 €)
- Subventions de la Région Nouvelle Aquitaine (33 289.00 €)
- Subventions du Département des Landes (52 260.02 €)
- Subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (220 852.50 €)
- Participations des EPCI-FP membres du syndicat au fonctionnement et actions (405 499.84 €)

Les recettes présentées dans le projet de budget correspondent aux subventions des différents partenaires pour les actions du syndicat.

Les contributions des EPCI-FP membres au titre de l'exercice concerné figurent dans ce chapitre.

➤ **RR – Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre correspond à la participation aux titres déjeuner (3200.00€)

➤ **RR – Atténuations de charges (Chapitre 013)**

Ce chapitre correspond notamment au remboursement sur rémunérations du personnel (1000.00€)

➤ **RO – L'excédent de fonctionnement reporté (Chapitre 002)**

Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 1 262 425.66 €. Il est constitué de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 pour un montant de 1 256 041.22 € auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2025 pour un montant de 6 384.44 €.

Les dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget 2026 comporte en dépenses un total de fonctionnement de 2 052 721.37 €.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
011 - Charges à caractère général	1 747 129.53	700 626.37	1 754 332.98
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 750.00	6 972.62	12 600.00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	1 646 779.53	652 998.71	1 636 092.98
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	84 600.00	40 655.04	105 640.00
63 – IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 000.00	0.00	0.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	228 500.00	192 033.62	247 500.00
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0.00	5 505.90	0.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	3 000.00	1 360.64	2 500.00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	225 500.00	185 167.08	245 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	27 100.00	21 248.44	27 000.00
Total dépenses réelles	2 002 729.53	913 908.43	2 028 832.98

DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
023 - Virement à la sect. d'investissement			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	17 589.19	12 589.19	23 888.39
Total dépenses d'ordre	17 589.19	12 589.19	23 888.39

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
Total dépenses de fonctionnement	2 020 318.72	926 497.62	2 052 721.37

➤ DR – Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 1 754 332.98 €. Ce chapitre comprend les achats, les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, les frais d'études, les prestations de services, les honoraires, le carburant, ...

C'est l'un des principaux postes de dépenses du budget du syndicat. Les charges à caractère général représentent 86% des dépenses de fonctionnement.

➤ DR – Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à 247 500.00 €. Elles sont constituées des dépenses liées au personnel titulaire et contractuel, aux frais de gratification des stagiaires, à la participation aux actions sociales (CNAS, Titres déjeuner, ...).

➤ DR – Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre s'élèvent à 27 000.00 €. Elles sont essentiellement constituées des indemnités des élus.

➤ DO : Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Ce chapitre prévoit les amortissements des immobilisations sur l'exercice 2026 pour un montant de 23 888.39 €.

Ce montant se compose comme suit :

- amortissement du Dacia Duster immatriculé GH-578-WE (4 913.95€)
- amortissement du Dacia Duster Extreme immatriculé GZ-824-WQ (5 655.75 €)
- amortissement prévu pour un éventuel nouveau véhicule en remplacement du toyota immatriculé BN-773-ZA qui date de 2011 (5030.3 €)
- amortissement du matériel d'Informatique et de bureau déjà acquis (1 181.10 €)
- amortissement prévu pour d'éventuelles autres dépenses pour le matériel informatique et de bureau (1818.9 €)
- amortissement pour le mobilier de bureau et salle de réunion déjà acquis (838.39 €)
- amortissement prévu pour les autres immobilisations corporelles type panneaux d'accueil, panneaux thématiques, panneaux directionnels (4 450€).

Le conseil syndical devra reprendre une délibération relative aux amortissements afin d'y ajouter l'amortissement des « autres immobilisations corporelles ».

5.2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

La section d'investissement s'équilibre à 86 003.93 €, soit un budget prévisionnel en légère hausse par rapport à celui de 2025 (71 931.09 €).

Les recettes d'investissement.

Le montant des recettes totales d'investissement s'élève à 86 003.93 €.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
001 - Excédent d'investissement reporté	54 341.90		57 642.17
10. Dotations, fond divers et réserves	0.00	0.00	4 473.37
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0.00	0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00	0.00	0.00
Total recettes réelles	54 341.90	0.00	62 115.54

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
021 - Virement de la sect. de fonctionnement			
040 - Op. d'ordre de transferts entre sections	17 589.19	12 589.19	23 888.39
Total recettes d'ordre (ou recettes financières)	17 589.19	12 589.19	23 888.39

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
Total recettes d'investissement	71 931.09	12 589.19	86 003.93

➤ Excédent d'investissement reporté (Chapitre 001)

Le montant de l'excédent d'investissement reporté s'élève à 57 642.17 €. Il est constitué de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 pour un montant de 54 341.90 € auquel on ajoute l'excédent de l'exercice 2025 pour un montant de 3 300.27 €.

➤ **RO : Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040)**

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaires. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 23 888.39 €. Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement.

Le projet de budget 2026 comporte en dépenses un total d'investissement de 86 003.93 €. Les principales dépenses d'investissement proposées dans ce budget sont :

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
001 - Déficit d'investissement reporté			
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	71 931.09	9 288.92	86 003.93
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total dépenses réelles	71 931.09	9 288.92	86 003.93

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2025		BP 2026
	Budget	Réalisé	
Total dépenses d'investissement	71 931.09	9 288.92	86 003.93

➤ **DR : Immobilisations corporelles (Chapitre 21)**

Les dépenses prévues sont de 86 003.93 € réparties de la façon suivante :

- Terrains nus (20 000.00 €)
- Autres matériels de transport (40 000 €)
- Autre matériel informatique (3 753.93 €)
- Autres immobilisations corporelles (22 250 €)

🚦 Il convient que le comité syndical délibère pour approuver le budget présenté.

6. PROGRAMME DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.

Il est nécessaire de délibérer sur les études et les travaux de gestion des cours d'eau du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), au titre de l'exercice 2026 et de préciser le plan de financement prévisionnel pour le Département des Landes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine.